



Commune de THAON-LES-VOSGES (88)

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Dossier Approbation

***Document conforme à celui annexé à
la délibération du Conseil Municipal du
23 février 2017 portant approbation de
l'élaboration du PLU***

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS

Tél. : 03 83 50 53 87
Fax. : 03 83 50 53 78

INTRODUCTION

Le projet d'aménagement et de développement durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de THAON-LES-VOSGES, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

INTRODUCTION

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site et du diagnostic socio-économique, les « atouts / potentialités » et « faiblesses / contraintes » suivants ont pu être dégagés :

ATOUS ET POTENTIALITES

- Une situation très favorable, sur l'axe Nancy – Epinal et une accessibilité aisée.
- Une hausse de la population de 1990 à 2006 puis une stabilité de la population est observée depuis 2006.
- Un vieillissement de la population modéré et une population relativement jeune (54% de la population <45 ans).
- Un parc de logements en croissance.
- 33 % des actifs travaillent sur le territoire communal.
- Une reconversion industrielle réussie, une construction à vocation d'activités très soutenue : zone Inova 3000 attractive.
- Une forte activité commerciale.
- Un bon niveau d'équipements, en matière de services médicaux, structures scolaires, culturelles, sociales et sportives.

FAIBLESSES ET CONTRAINTES

- La zone inondable de la Moselle.
- La RN 57, aujourd'hui limite à l'extension urbaine.
- Une structure urbaine peu lisible et de nombreux fonctionnements en impasse.
- Des trafics routiers forts en centre-ville.
- Des entrées de ville peu visibles : elles sont marquées uniquement par la signalétique et quelques aménagements paysagers.
- D'importants volumes de friches sur le site de l'ancienne BTT avec des terrains pollués.
- Une vacance liée à des logements inadaptés qui nécessitent d'importants travaux de rénovation.

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site et du diagnostic socio-économique, la municipalité a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de cinq grands thèmes :

- ↻ **LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES, ARTISANALES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES**
- ↻ **LE RENFORCEMENT ET LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS**
- ↻ **L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**
- ↻ **LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
- ↻ **La MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES**

LES PRINCIPES DE DEVELOPPEMENT

PRINCIPES	ORIENTATIONS	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE / ACTIONS
<p style="text-align: center;">LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, INDUSTRIELLES, ARTISANALES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES ;</p>	<p>Maintenir un potentiel d'accueil pour les activités économiques et en permettre le développement</p> <p>Développer l'activité touristique, les animations culturelles, sportives et de loisirs.</p> <p>3 sites seront à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zone Nord dite des trois lacs - zone sud Rotonde - zone intermédiaire rue des Aulnes se prolongeant le long de la voie verte jusqu'à Coignot. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans des zones d'activités spécifiques - Dans des zones à caractère mixte <p>Accompagner l'étude EPFL pour la reconversion de l'ancienne BTT et engager une politique foncière communale.</p> <p>Pérenniser le positionnement de la Rotonde comme pôle culturel de la Lorraine du Sud, en association avec la communauté d'agglomération d'Epinal.</p> <p>Création de lacs à vocation touristique.</p> <p>Préserver un large écrin de verdure aux abords de la Rotonde et des espaces culturels et ludiques suite aux aménagements réalisés.</p> <p>Finalisation de la création d'un port de plaisance sur le canal de l'Est.</p>

<p style="text-align: center;">LE RENFORCEMENT ET LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS</p>	<p>Mener une politique foncière volontariste et maîtrisée, en harmonie avec le développement local.</p> <p>Améliorer le système de déplacement afin de résoudre les différents problèmes de circulation.</p> <p>Permettre l'accessibilité des équipements à tous.</p> <p>Développer les équipements sportifs et scolaires.</p> <p>Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).</p>	<p>Mettre en place des outils d'aménagement visant la réappropriation d'espaces sans affectations particulières sur tout le territoire communal.</p> <p>Compléter le réseau routier existant, notamment afin de soulager le centre-ville et de créer des liaisons intéressant l'agglomération.</p> <p>Accompagner RFF dans sa politique de suppression de passage à niveau.</p> <p>Poursuivre les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR).</p> <p>Projeter le développement d'un pôle de loisirs et d'activités sportives le long de la Moselle au Sud du Pont de Girmont.</p> <p>Réorganiser et renforcer l'équipement scolaire en lien avec le développement de l'habitat et l'arrivée d'une population nouvelle.</p> <p>Renforcer la vocation d'équipements sportifs au niveau du plateau de l'Europe.</p> <p>Anticiper et prévoir l'arrivée de la fibre optique dans les nouveaux lotissements et connecter les équipements publics.</p> <p>Finaliser le réseau de vidéoprotection et étendre la réflexion aux friches et aux zones de loisirs.</p>
---	---	--

<p style="text-align: center;">L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL</p>	<p>Anticiper l'évolution de notre société</p> <p>Répondre aux besoins en logements spécifiques des seniors.</p> <p>Rechercher des extensions urbaines en tenant compte des différentes contraintes</p> <p>Favoriser la mixité sociale</p> <p>Préserver le patrimoine industriel textile qui caractérise la commune.</p>	<p>Inscrire un développement communal durable avec un rythme de croissance progressif en offrant un habitat et un environnement de qualité.</p> <p>Soutenir l'accueil des seniors.</p> <p>Localiser les futurs quartiers en veillant à leur insertion urbaine et paysagère et en tenant compte des servitudes diverses.</p> <p>Rationaliser l'utilisation des terrains disponibles.</p> <p>Réorganiser et redéfinir l'habitat collectif existant notamment au Quartier de l'Europe.</p> <p>Favoriser la mixité sociale par des typologies d'habitat mixte (individuel, intermédiaire, petits collectifs) pour produire un habitat de qualité.</p> <p>Conserver les caractéristiques architecturales et typologiques des cités ouvrières (cités Jacquard, la Marseille, rue des fleurs...) ainsi que des maisons de maîtres.</p>
---	---	---

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE, DU PAYSAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT	Améliorer le cadre de vie	<p>Poursuivre les aménagements du cœur de ville et engager sa requalification.</p> <p>Gérer les flux routiers notamment par le doublement de l'échangeur.</p> <p>Lutter contre les nuisances de la RN 57 (création de merlon).</p> <p>Prévoir des voies de contournement du trafic de transit.</p> <p>Réaménager la traversée du bourg (rue de Lorraine et rue d'Alsace).</p> <p>Créer des zones de loisirs (projet des 4 lacs, reconversion de l'ancienne BTT...)</p> <p>Poursuivre la création de pistes cyclables.</p>
	Favoriser les modes de déplacement doux	<p>Réfléchir à la création de parking de co-voiturage (gare, secteur Inova 3000).</p> <p>Poursuivre et développer le mixe énergie</p>
	Lutter contre les émissions de Gaz à effet de serre (GES).	<p>Imposer une réglementation thermique performante dans les zones ouvertes à l'urbanisation pour construire des habitats durables : BBC, passif, BPOS, ...</p> <p>S'inscrire dans le plan climat-énergie du SCOT.</p>
	Préserver et valoriser les milieux naturels et richesses écologiques	<p>Mettre en valeur le patrimoine « Eau », avec notamment la reconquête des rives de la Moselle</p> <p>Développer les activités ludiques et pédagogiques en milieu forestier</p> <p>Préserver les ressources en eau</p> <p>Garantir l'intégrité de l'Espace Naturel Sensible du «Grand Paquis» et de</p>

		<p>la tourbière.</p> <p>Protéger les espaces verts entourant la Rotonde, les arbres remarquables, le coteau rue Victor Durain, le jardin horticole</p>
--	--	--

<p>LA MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACES</p>	Densifier l'existant	Prioriser la valorisation du potentiel existant (dents creuses, logements vacants,...) avant d'ouvrir des zones d'extension de l'urbanisation.
	Optimiser la consommation d'espaces	<p>Densifier les zones ouvertes à l'urbanisation tout en garantissant un urbanisme de qualité et vivable.</p> <p>Réduire de 40% la consommation d'espaces engendrée par les zones ouvertes à l'urbanisation par rapport à celle engendrée par le PLU de 2010.</p>

L'AUGMENTATION DE LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

La commune souhaite réamorcer sa dynamique démographique et affirmer le positionnement de la commune comme **bourg centre** à l'échelle du SCOT.

La municipalité souhaite également favoriser la mixité sociale, par un rééquilibrage de son offre de logements.

➤ Prévoir une évolution démographique progressive et raisonnable

La commune s'est fixé un objectif de développement démographique de +4% pour 2025 pour atteindre environ 8225-8230 habitants.

La réalisation de cet objectif démographique suppose la mise en œuvre d'une politique de développement globale, cherchant à anticiper l'évolution de la société, dégager des disponibilités en terrains à bâtir, développer les activités et offrir les équipements adéquats.

➤ Répondre aux besoins en logements spécifiques des seniors

Le projet de réalisation d'une nouvelle maison de retraite doit être intégré au PLU.

Par ailleurs la commune souhaite soutenir tout nouveau projet cherchant à accueillir les seniors (résidence seniors, logements adaptés,...).

➤ Répondre aux besoins de résidentialisation des gens du voyage

➤ Prioriser l'urbanisation de Port et Plage

L'objectif communal est de combler en priorité le lotissement de Port et Plage qui :

- est actuellement viabilisé,
- a permis de résorber une friche,
- est situé à proximité immédiate du cœur de ville et des commerces et services,
- bénéficie d'un cadre de vie de qualité au bord du canal.

➤ Rechercher des extensions urbaines en tenant compte des différentes contraintes

Le choix des sites de développement de l'urbanisation doit prendre en considération différents types de contraintes et servitudes qui affectent le territoire communal et limitent les potentialités, notamment les zones inondables.

Au total, il apparaît que les possibilités de créer de nouveaux quartiers sont limitées ; il est donc important de chercher à rationaliser l'utilisation des terrains disponibles tout en veillant à leur intégration urbaine et paysagère.

➤ Favoriser la mixité fonctionnelle

La commune de Thaon-Les-Vosges se caractérise par l'importance de l'habitat collectif et aidé.

La municipalité souhaite rééquilibrer son offre de logements en construction individuelle tout en maintenant l'offre en logement conventionné.

Par ailleurs, elle souhaite voir se développer l'habitat groupé sous de nouvelles formes urbaines : petits collectifs (type R+2) accompagnés d'espaces de vie afin de produire un habitat de qualité.

LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

La commune souhaite parvenir à concilier objectifs de développement, prise en compte des risques et servitudes, préservation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie.

La préservation de la qualité du cadre de vie doit bien sûr être recherchée pour les habitants dans leur quotidien ; mais il convient également de valoriser ces atouts dans une perspective de dynamisation de l'activité touristique.

➤ Limiter la consommation d'espace par l'habitat

⇒ Définir une densité de construction adaptée

Les élus ont fait le constat d'une forte consommation d'espace par certaines opérations de construction résidentielle réalisées par le passé ; pour éviter que cela vienne à se reproduire, la structure des opérations de logements individuels doit rester dense mais viable et vivable.

⇒ Définir une densité de construction adaptée

➤ Inciter et soutenir les changements énergétiques dans l'habitat

Afin de lutter contre les émissions de Gaz à effet de Serre (GES), la commune souhaite poursuivre et développer le mixe énergie et s'inscrire dans le plan climat-énergie du SCOT.

➤ Valoriser le cadre de vie

⇒ Requalifier le cœur de ville notamment le secteur de la Place Jules Ferry

⇒ Aménager les rues transversales

➤ Favoriser un urbanisme et une architecture de qualité

⇒ Préserver le patrimoine local

La commune souhaite préserver le patrimoine industriel textile qui la caractérise. L'enjeu est de conserver les caractéristiques architecturales et typologiques des cités ouvrières et des maisons de maîtres.

Dans le cadre de sa réflexion sur la reconversion de l'ancienne BTT, la préservation et la valorisation des éléments remarquables du bâti du pôle BTT (BTT, Rotonde, quartier la Marseille) devront être envisagées.

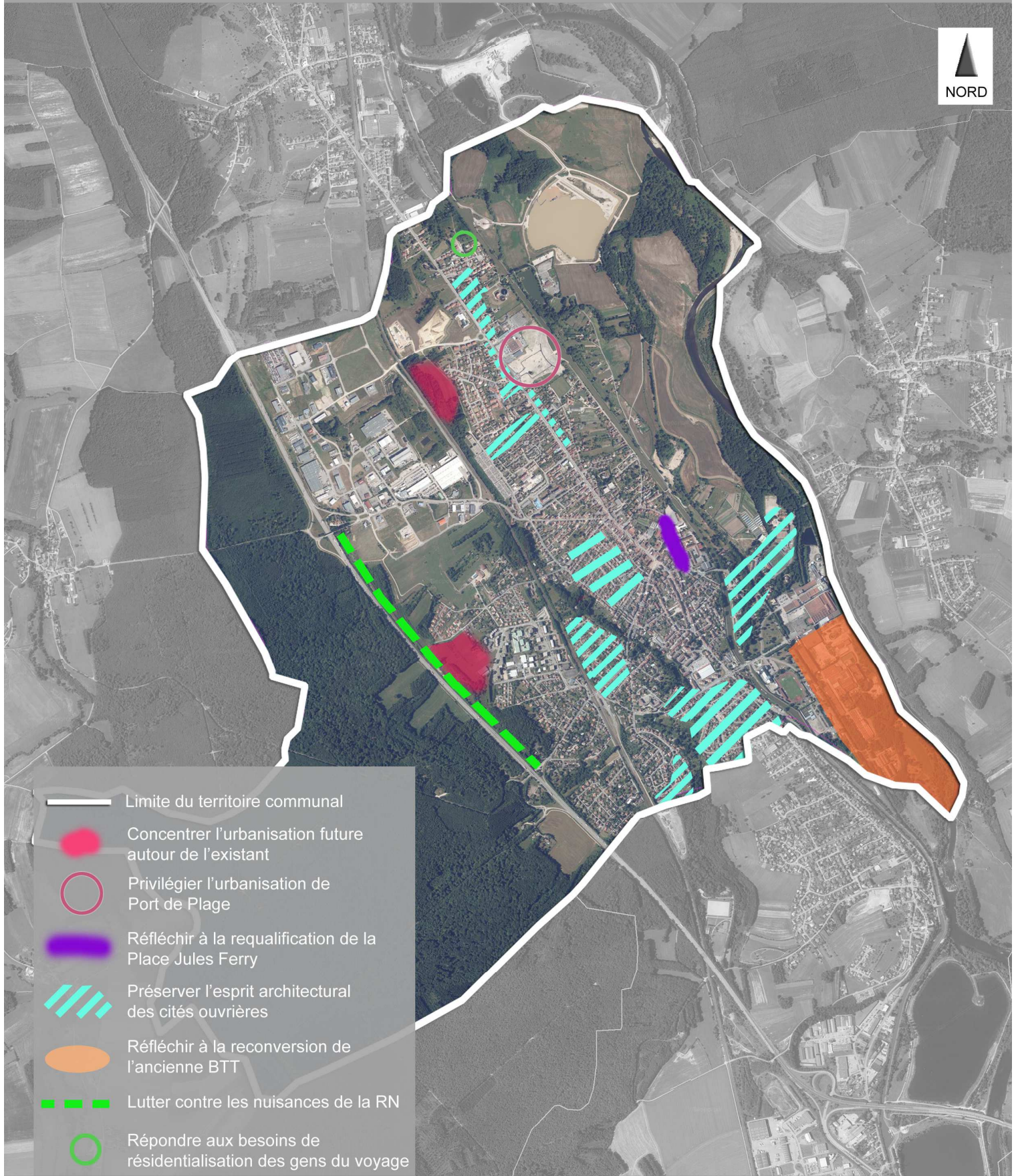
⇒ Créer un urbanisme viable et vivable

Les nouvelles constructions devront être intégrées dans leur environnement urbain sans pour autant nuire à leur efficacité énergétique.

L'urbanisme même s'il doit être dense afin d'optimiser la consommation de l'espace qui sera réalisée, celui-ci devra être viable c'est-à-dire que des espaces de respiration (espaces verts, espaces de convivialité) et les équipements conséquents devront être réalisés.

⇒ Lutter contre les nuisances de la RN 57

Poursuivre la création d'ouvrages acoustiques destinés à protéger du bruit les zones urbaines existantes et futures.



- Limite du territoire communal
- Concentrer l'urbanisation future autour de l'existant
- Privilégier l'urbanisation de Port de Plage
- Réfléchir à la requalification de la Place Jules Ferry
- ▨ Préserver l'esprit architectural des cités ouvrières
- Réfléchir à la reconversion de l'ancienne BTT
- Lutter contre les nuisances de la RN
- Répondre aux besoins de résidentialisation des gens du voyage

Fond: Géoportail

Echelle: 0 1Km



LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, INDUSTRIELLES, ARTISANALES, TOURISTIQUES ET CULTURELLES

Le constat du dynamisme de Thaon-les-Vosges en matière de développement économique est admis, la commune est par ailleurs identifiée comme bourg centre par le SCOT. La commune reçoit des demandes pour de nouvelles implantations (industries, artisanat, commerces et services), d'où la nécessité de conserver une capacité d'accueil.

En parallèle, et à l'échelle de l'intercommunalité et du SCOT, un nouvel axe de développement est retenu : celui de l'activité touristique.

➤ Maintenir un potentiel d'accueil pour les activités économiques

⇒ Dans des zones d'activités spécifiques

Il reste peu de potentiel d'accueil dans la zone Inova 3000, cependant celui-ci doit être pris en compte en priorité.

Un potentiel de développement est inscrit dans la continuité d'Inova 3000.

⇒ Dans des zones à caractère mixte

La municipalité est favorable à la mixité du tissu urbain, c'est-à-dire à un zonage non spécialisé permettant l'implantation d'activités non nuisantes, de commerces et de services dans un tissu résidentiel.

⇒ Dans les friches industrielles

Les élus souhaitent, dans le cadre du PLU, réfléchir à la reconversion de l'ancienne BTT (habitat, activités, équipements,...).

➤ Maintenir les commerces et services en cœur de ville

Pour maintenir l'attractivité du centre, il est important de requalifier le secteur de la Place Jules Ferry et de privilégier la rénovation des logements vacants en cœur de ville.

➤ Pérenniser l'activité agricole existante ainsi que l'activité agricole périurbaine au travers des Jardins de Cocagne

➤ Développer l'activité touristique, culturelle, sportive et de loisirs

Le projet de la municipalité est de créer deux pôles d'attractivité touristique, l'un au Sud de la commune, sur le site de la Rotonde, avec une orientation culturelle, l'autre au Nord, sur la base des lacs et autour d'une thématique nature - environnement. Ces deux pôles seraient reliés par une voie Nord-Sud : la rue des Aulnes, la place Jules Ferry et la rue du Coignot.

⇒ Conserver et aménager un large écrin de verdure aux abords de la Rotonde et des espaces culturels et ludiques

Les terrains non bâtis situés autour de la Rotonde sont destinés à accompagner le développement du pôle culturel de la Lorraine du Sud ; de ce fait, il y sera conservé un large écrin de verdure, avec mise en place possible de certains équipements (kiosque à musique, jeux, chaises ...).

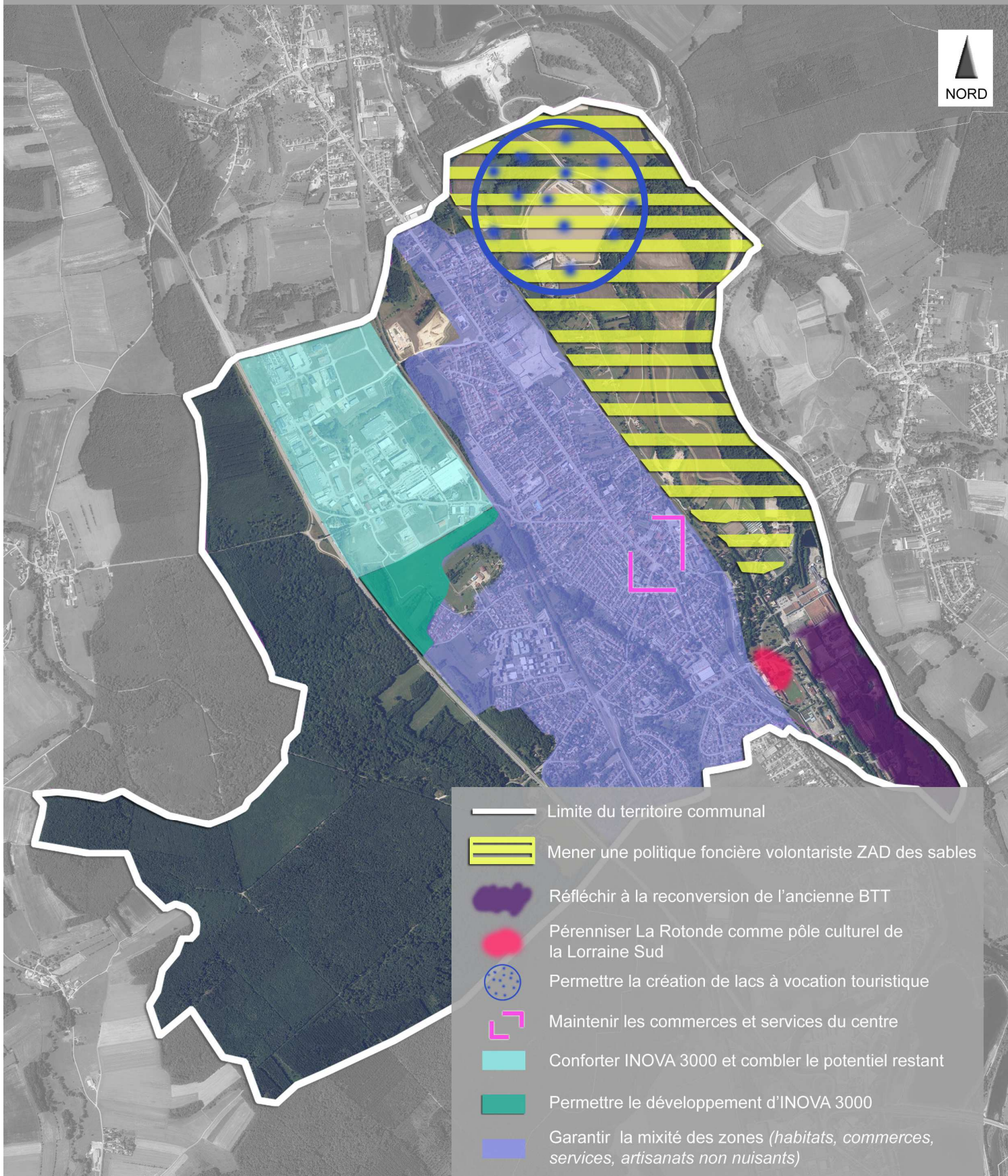
⇒ Valorisation touristique des lacs issus de l'exploitation de la carrière.

Sur le Nord du territoire communal, l'exploitation des sables et graviers du fond de vallée offre l'opportunité de reconverter le site en créant des lacs à vocation de

loisirs (pêche, plage, découverte nature, parcours VTT *etc.*) avec chalets de week-end et tourisme d'été, centre équestre *etc.*

⇒ Aménagement de ports de plaisance et de halte fluviale sur le canal de l'Est

L'enjeu communal est de promouvoir les possibilités offertes par le canal de l'Est en terme de développement.



-  Limite du territoire communal
-  Mener une politique foncière volontariste ZAD des sables
-  Réfléchir à la reconversion de l'ancienne BTT
-  Pérenniser La Rotonde comme pôle culturel de la Lorraine Sud
-  Permettre la création de lacs à vocation touristique
-  Maintenir les commerces et services du centre
-  Conforter INOVA 3000 et combler le potentiel restant
-  Permettre le développement d'INOVA 3000
-  Garantir la mixité des zones (*habitats, commerces, services, artisanats non nuisants*)

Fond: Géoportail

Echelle: 0  1Km



LE RENFORCEMENT ET LA MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS

Dans plusieurs domaines, les équipements publics apparaissent suffisants. Les besoins identifiés concernent principalement les infrastructures routières et les équipements sportifs et éducatifs.

En outre, pour mener à bien ses différents projets, la municipalité entend poursuivre sa politique foncière interventionniste.

- Mener une politique foncière volontariste et maîtrisée, en harmonie avec le développement local

La commune mène d'ores et déjà une politique foncière interventionniste qu'elle souhaite continuer, par la réappropriation d'espaces sans affectations particulières sur l'ensemble du territoire communal.

Sur l'espace compris entre le canal et la rive de la Moselle et, du Nord au Sud, entre la limite intercommunale et la « Prairie Claudel », l'usage du Droit de Préemption Urbain est complété par un autre outil : la Z.A.D. (Zone d'Aménagement Différée - Z.A.D. dite « des Sables »).

- Développer les équipements sportifs et scolaires

⇒ Développer un pôle de loisirs et d'activités sportives au Sud du pont de Girmont

Ce pôle s'étendrait sur les terrains qui longent la Moselle à partir du pont de Girmont.

⇒ Réorganiser et renforcer l'équipement scolaire en lien avec le développement de l'habitat et l'arrivée d'une population nouvelle.

⇒ Restructuration de l'offre sportive au niveau du plateau de l'Europe

- Développer les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

⇒ Anticiper et prévoir l'arrivée de la fibre optique

Pour toute nouvelle construction, l'installation des fuseaux/fourreaux nécessaires pour les NTIC devra être anticipée.

⇒ Poursuivre le réseau de vidéoprotection

FLUIDIFIER LES DEPLACEMENTS

➤ Améliorer le système de déplacement routier

⇒ Compléter le maillage routier existant

Le maillage doit permettre de diminuer la vulnérabilité de la RD157 aux imprévus (travaux, convois exceptionnels,...), de prévoir des voies pour le trafic de transit, d'établir une liaison entre les futurs pôles de tourisme et de loisirs et enfin d'intégrer le développement démographique des quartiers Nord de la cité.

⇒ Revaloriser le centre ville

En complément des aménagements réalisés place de la Victoire, les élus souhaitent mener une réflexion concernant la requalification de la place Jules Ferry (création de voiries, sens de circulation urbaine, stationnement,...) afin de redonner une qualité de vie et de rendre une attractivité commerciale au centre-ville.

La commune a le projet de réaménager la traversée du bourg (rue de Lorraine et d'Alsace).

⇒ Améliorer les conditions de liaison Est -Ouest

Les principaux flux routiers traversent la commune sur cet axe. Ils empruntent la RD157 dans la zone hypercentrale. Leur canalisation sur un itinéraire efficace permettrait de fortement soulager le secteur central et d'améliorer la fluidité générale de la circulation.

La réalisation de l'échangeur complet sur la RN57, inscrit au SCOT, est un élément important de cette stratégie.

⇒ Accompagner RFF dans sa politique de suppression de passage à niveau.

Une réflexion doit être menée à propos des difficultés de circulation au niveau des passages à niveau notamment rue du Faubourg, de Domèvre et route de d'Oncourt.

⇒ Conserver la fluidité du trafic routier, malgré son augmentation

⇒ Prévoir des voies de contournement du trafic de transit

➤ Gérer le stationnement

⇒ Anticiper le stationnement dans les aménagements soit à l'échelle de la parcelle soit à l'échelle de l'opération.

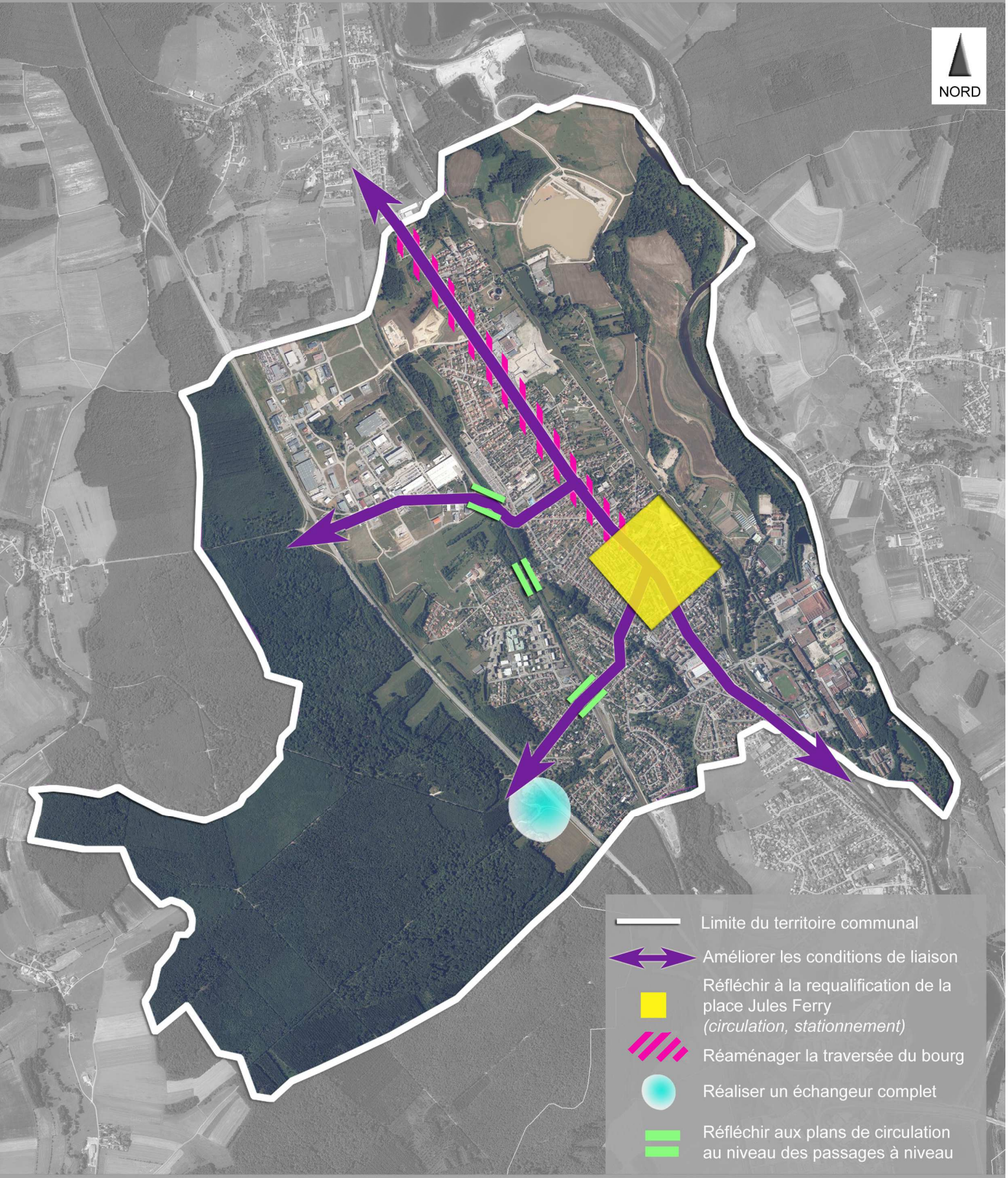
DEPLACEMENTS

➤ Favoriser les modes de déplacements doux

Développer les modes de déplacements doux notamment vers le cœur de ville et la gare mais également avec la Voie Verte le long du canal.

⇒ Développer le réseau cyclable et les traverses piétonnes à l'échelle communale

⇒ Réfléchir à la création de parkings de co-voiturage en fonction des besoins identifiés sur la commune



- Limite du territoire communal
- ↔ Améliorer les conditions de liaison
- Réfléchir à la requalification de la place Jules Ferry (circulation, stationnement)
- ▨ Réaménager la traversée du bourg
- Réaliser un échangeur complet
- ▬ Réfléchir aux plans de circulation au niveau des passages à niveau

LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Thaon-les-Vosges est particulièrement soucieuse de son environnement et de l'évolution harmonieuse qui doit en être faite sur son territoire en trouvant le juste équilibre avec son développement urbain.

➤ Préserver les milieux naturels et richesses écologiques

⇒ Préserver les ressources en eau

Le PLU veillera à préserver le périmètre de protection de captage des eaux potables ainsi que l'ensemble du réseau hydrographique y compris les zones humides.

Les eaux pluviales seront infiltrées de manière privilégiée à la parcelle et l'imperméabilisation des sols sera limitée au maximum.

Des systèmes de gestion des eaux pluviales comme des noues paysagères ou un bassin de rétention devront être favorisés à l'échelle de la parcelle ou de la zone à aménager.

Le réseau hydrographique amont sera préservé. Il est à préciser que le jardin horticole fait office de bassin de rétention en cas de crue. D'autres bassins d'orage sont aussi préservés au cœur du tissu urbanisé.

⇒ Valoriser l'Espace Naturel Sensible du « Grand Paquis » tout en permettant le développement d'activités respectueuses de l'environnement et en lien avec les 4 lacs.

Les élus sont attentifs au respect de ce patrimoine naturel.

⇒ Préserver les Trames Vertes et Bleues

Le PLU veillera à préserver l'ensemble des corridors écologiques ainsi que les zones naturelles à fortes valeurs écologiques comme la Tourbière située dans la forêt communale et les espaces de respiration comme le jardin horticole.

Le PLU veillera également à préserver la couronne verte spinalienne qui constitue la principale colonne de la trame verte.

➤ Valoriser le patrimoine naturel

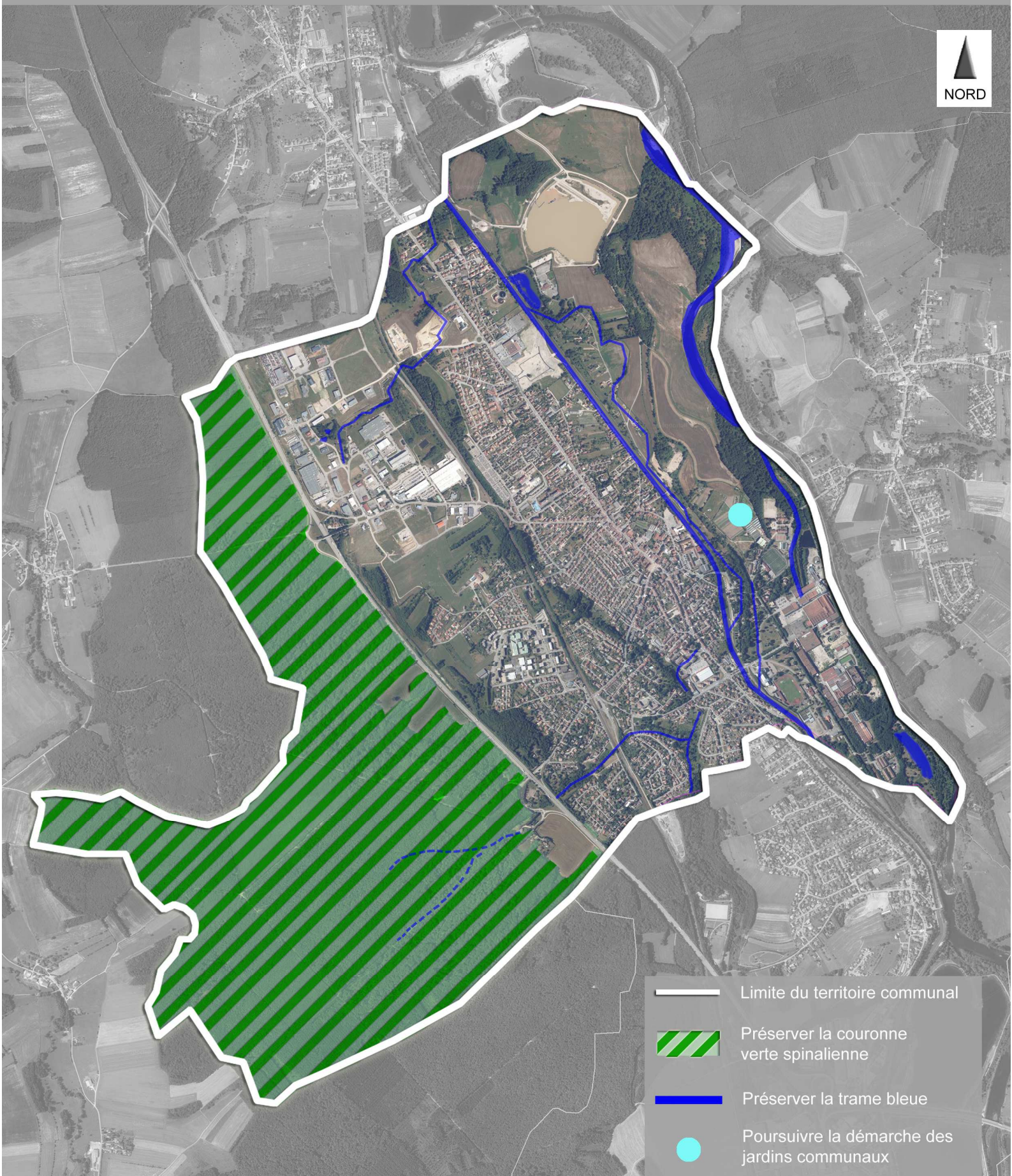
⇒ Mettre en valeur le patrimoine « Eau »





La mise en valeur du patrimoine en eau de la commune se décline en une large palette d'actions déjà programmées ou envisagées : reconquête des rives de la Moselle, création des lacs touristiques, valorisation du canal des Vosges, des canaux de décharges de l'ex B.T.T., du ruisseau de la prairie Claudel, de la ballastière ...

⇒ Développer les activités ludiques et pédagogiques en milieu forestier

Le vaste massif forestier, qui s'étend à l'Ouest de la RN 57, abrite d'ores et déjà divers équipements (parcours de santé, arboretum, circuits pédestres, tables pour le pique-nique). Ils sont amenés à être complétés.

⇒ Réfléchir à l'opportunité d'inscrire un/des sentiers pédagogiques (forêt communal, square Roland Etienne, troisième lac réservé à la faune et la flore...)



-  Limite du territoire communal
-  Préserver la couronne verte spinaliennne
-  Préserver la trame bleue
-  Poursuivre la démarche des jardins communaux